



# **Budget 2016 : Les dix méprises libérales du gouvernement**

**Philippe L g **

**Christophe Ramaux**

**Henri Sterdyniak**

**S bastien Villemot**

Novembre 2015

[www.atterres.org](http://www.atterres.org)

La désespérance sociale s'étend en France. 6,5 millions de personnes sont inscrites à Pôle Emploi<sup>1</sup>, soit 1,2 million de plus qu'en mai 2012. Le quinquennat de Hollande devait être celui du changement, il sera celui de l'enlisement dans la crise et la stagnation. Alors que la politique libérale de l'offre ne marche manifestement pas, le gouvernement s'acharne à la prolonger et même à la durcir.

Les projets de loi de finances 2016 (PLF pour l'État et PLFSS pour la Sécurité sociale) témoignent de cet entêtement. Ils reposent sur dix grandes méprises libérales.

## **1. L'austérité budgétaire est durcie alors que la dépense publique n'a jamais été aussi précieuse**

Le gouvernement ayant en charge l'intérêt général de la société, il devrait en permanence faire œuvre de pédagogie sur l'utilité des services publics (éducation, routes, culture, recherche, sécurité...), des prestations sociales (retraite, santé, famille...) et des prélèvements nécessaires pour les assurer. Aux antipodes de cette attitude, le gouvernement actuel ne cesse de fustiger l'impôt et la dépense publique.

Ceci est d'autant plus irresponsable que nous vivons encore dans le prolongement de la grande crise ouverte en 2008. Celle-ci s'est traduite par un effondrement de la demande privée. Pour y faire face la dépense publique a été extrêmement précieuse. En France, comme ailleurs, elle a permis d'éviter le plongeon dans la dépression. De 2008 à 2014, le PIB n'a augmenté que de 2 % (en volume<sup>2</sup>), soit 41,5 milliards d'euros. C'est essentiellement dû à la dépense publique : sans elle l'activité se serait effondrée (cf. graphique).

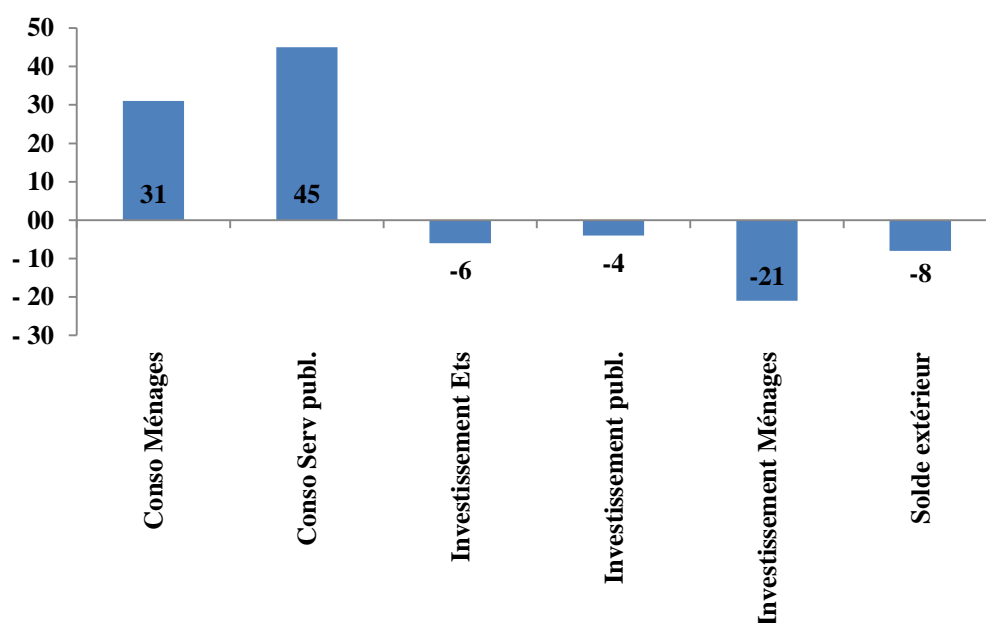
Depuis 2008, l'investissement a chuté de 32 milliards (dont 22 pour l'investissement immobilier des ménages). La consommation a « sauvé » la France de la dépression. Et dans cette consommation, la dépense publique a joué un rôle majeur : +45,5 milliards pour la seule consommation de services publics (éducation, santé...) à laquelle il convient d'ajouter les prestations

<sup>1</sup> 3,8 millions en catégorie A (le chômage « officiel »), 1,9 en activité réduite (cat. B et C), 700 000 en stage, formation, emplois aidés... (cat. D et E) (données septembre 2015, DOM compris)

<sup>2</sup> Les évolutions (ici en milliards d'euros 2010) sont présentées en volume dans cette note (sauf mention contraire).

sociales en espèces (retraite, allocations familiales, de chômage, RSA...) sans lesquelles la consommation des ménages n'aurait pas augmenté (+32 milliards en volume). Ces prestations ont en effet augmenté de 82 milliards (en valeur) de 2008 à 2014, alors que les salaires nets n'augmentaient que de 58 milliards<sup>3</sup>.

### **Contributions au PIB de 2008 à 2014 : heureusement que la dépense publique est là !**



Source : INSEE

Loin de tirer les leçons de cette situation, le gouvernement s'est engagé à réduire la dépense publique de 50 milliards entre 2015 et 2017 (soit de 18,6 milliards en 2015 ; 16 en 2016 ; 15,4 en 2017). Fort heureusement la réduction de cette dépense n'est pas en « net », elle est évaluée par rapport à sa hausse spontanée (compte tenu de l'évolution du nombre de retraités, des dépenses de santé, etc.). L'austérité n'en est pas moins là. Alors que la dépense publique augmentait en moyenne de 2,5 % par an en volume entre 2002 et 2009, cette hausse a été limitée à 1 % l'an de 2012 à 2015. Pour 2016, le gouvernement planifie une progression de seulement 0,3 % (en volume). Après une stagnation

<sup>3</sup> L'effet de ces hausses des prestations et salaires (140 milliards au total) a été en partie annulé par les hausses d'impôts (35 milliards, cf. infra), de sorte que la consommation des ménages a augmenté beaucoup moins (72 milliards, en valeur).

en 2014 (+0,2 %), le PIB devrait augmenter légèrement en 2015 (+1,1 % acquis au 3<sup>e</sup> trimestre) et le projet de loi de finances (PLF) table sur 1,5 % en 2016. Le gouvernement s'en félicite. Il n'y a pourtant pas de quoi pavoiser, et ce pour trois raisons :

1/ la croissance escomptée demeure calamiteuse au regard du chômage de masse (seuls 0,6 % d'emplois en plus sont prévus en 2016) et du retard de croissance accumulé depuis 2008 (de l'ordre de 10 points de PIB). Au mieux, le chômage amorcera seulement une timide décrue en 2016. La Commission européenne estime même que le taux de chômage de la France ne commencera à baisser qu'en 2017 ;

2/ la prévision de croissance repose sur des hypothèses très optimistes de hausse de l'investissement des entreprises (+3,7 % attendus en 2016) et du commerce mondial (et donc de la demande adressée à la France) alors que les signaux de contraction se multiplient (ralentissement en Chine, etc.)<sup>4</sup> ;

3/ enfin et surtout, l'essentiel de la croissance enregistrée ces derniers mois est imputable à la baisse du prix des matières premières (pétrole en tête) et à la dépréciation de l'euro.

Ce dernier point est d'importance : le très timide regain d'activité n'est pas à mettre au crédit du gouvernement mais à ces deux facteurs exogènes. La double politique d'austérité salariale et budgétaire (hausse des impôts sur les ménages, gel du point d'indice des fonctionnaires, insuffisante revalorisation des prestations sociales et la contraction de la dépense publique), a fait baisser fortement le pouvoir d'achat de 2011 à 2013 (-2,4 % par unité de consommation). Sans annuler cette baisse, 2014 (+0,7 %) et 2015 (+1 % acquis au 3<sup>e</sup> trimestre) enregistrent un léger mieux. Mais, loin d'être lié à une hausse du montant des salaires ou des prestations sociales, cela est essentiellement imputable à la baisse de l'inflation provoquée par le pétrole moins cher. La dépense de consommation finale des ménages, demeurée atone en 2013 et 2014, a donc connu une légère reprise début 2015, mais celle-ci demeure fragile.

<sup>4</sup> Les exportations de la France ont baissé de 0,6 % au 3<sup>e</sup> trimestre 2015.

## Le multiplicateur budgétaire

Le multiplicateur budgétaire mesure l'impact d'une politique de relance budgétaire, ou à l'inverse d'une politique d'austérité, sur l'activité économique. Par exemple, si le multiplicateur vaut 1,5, alors une réduction des dépenses publiques d'un montant donné conduit à une *baisse* du PIB d'un montant 1,5 fois supérieur ; de façon symétrique, une relance d'un montant donné conduit à une *hausse* du PIB d'un montant 1,5 fois supérieur.

Les économistes libéraux estiment généralement que le multiplicateur budgétaire est très faible, voire même négatif. Ils pensent que la sphère publique se substitue à la sphère privée et l'étouffe. Pour eux, l'austérité ne devrait donc pas avoir d'impact négatif sur l'activité, et pourrait même avoir un impact positif. Elle serait donc souhaitable, puisqu'elle permettrait par ailleurs le désendettement public.

La crise financière a battu en brèche ce point de vue. Les plans de relance pendant la période 2008-2010 ont permis d'éviter un effondrement encore plus important de l'activité. À l'inverse, l'austérité en zone euro depuis 2011 a clairement montré son impact délétère. Même le FMI a dû reconnaître son erreur, et admettre que les multiplicateurs sont en réalité plus importants que ce qu'il pensait (voir O. Blanchard et D. Leigh, 2013, « Growth Forecast Errors and Fiscal Multipliers », *document de travail du FMI* n° 13/1).

Le multiplicateur est d'autant plus fort qu'une politique donnée est entreprise simultanément par un grand nombre de pays. De nombreuses études montrent par ailleurs que le multiplicateur n'est pas constant au cours du cycle économique, et qu'il est plus élevé en période de forte dépression. Une bonne politique budgétaire consiste donc à faire de la relance en période de crise, et à ne pas chercher à réduire les déficits publics tant que l'activité n'est pas revenue à un niveau satisfaisant. Tout l'inverse des politiques menées actuellement en France et en zone euro !

Le multiplicateur varie aussi en fonction des instruments budgétaires. Il est élevé (supérieur à 1) pour l'investissement public, la consommation publique ou les transferts aux ménages pauvres. Il est plus faible (inférieur à 1) sur les impôts des entreprises ou des ménages riches. Une politique de réduction du déficit budgétaire qui chercherait à limiter ses effets négatifs sur l'activité consisterait donc à augmenter l'impôt sur les sociétés (IS) ou l'imposition des plus riches, tout en préservant la dépense publique et les transferts sociaux.

Avec un multiplicateur de 1,5, une baisse de 1 des dépenses publiques se traduit par une baisse de 1,5 du PIB, une baisse de 0,75 des recettes fiscales (car l'élasticité des recettes fiscales au PIB est d'environ 0,5) et donc *ex post* par une baisse du déficit de seulement 0,25. Réduire ainsi de 1 % du PIB le déficit public demande donc une baisse des dépenses de 4 % du PIB et provoque une baisse du PIB de 6 %.

Le gouvernement ne s'émeut pas des tendances déflationnistes qui pèsent sur la France comme sur l'Europe en général<sup>5</sup>. La déflation est pourtant une calamité : elle signifie récession<sup>6</sup> et impossibilité de se désendetter. La France n'est certes pas encore en déflation : le niveau général des prix stagne (0,1 % sur un an en octobre 2015) et l'inflation sous-jacente (hors produits à prix volatil comme le pétrole) demeure légèrement positive (0,7 %). Mais de désinflation (baisse de l'inflation) en désinflation, c'est la déflation qui menace. La BCE l'a bien compris, d'où sa politique d'assouplissement quantitatif (« *quantitative easing* »). Or cette politique monétaire ne peut suffire. Seule une relance de la demande globale est susceptible de faire repartir les prix à la hausse. Cela suppose une hausse des salaires et des prestations sociales<sup>7</sup>. Exactement l'inverse de ce que fait le gouvernement français à l'unisson des autres gouvernements européens. Au lieu de mener une politique de relance, l'Allemagne dégage un excédent budgétaire et surtout un excédent extérieur ahurissant (8,7 % du PIB en 2015), continuant ainsi d'enfreindre les règles communautaires sans déclencher de critique suffisante de la Commission<sup>8</sup>.

## **2. L'investissement public est sacrifié alors qu'il détermine la compétitivité à long terme**

Quels postes réduire afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux de contraction de la dépense publique ? Les opérateurs (administrations centrales, collectivités locales, etc.) n'ont souvent guère le choix. Couper dans les budgets culturels et associatifs qui sont les garants locaux de la cohésion sociale: on assiste à ce niveau depuis plusieurs mois à un véritable plan social massif et

<sup>5</sup> Selon la Commission européenne, sur l'année 2015 l'inflation sera pratiquement nulle dans la zone euro (+0,1%). La croissance en volume du PIB est de 1,6% et la « *reprise* » devrait se poursuivre « à un rythme modéré ». Le 20 novembre 2015, le Président de la BCE a estimé qu'il fallait « *relancer l'inflation aussi vite que possible* ».

<sup>6</sup> En déflation, les ménages et les entreprises retardent leurs achats afin de bénéficier de la baisse des prix, ce qui entraîne la chute de la demande, de la production et alimente... la baisse des prix.

<sup>7</sup> La zone euro qui a un excédent commercial de plus de 2 % de son PIB peut se le permettre.

<sup>8</sup> European Commission, *European Economic Forecast*, Autumn 2015, p. 77: [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/publications/eeip/pdf/ip011\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/eeip/pdf/ip011_en.pdf)

silencieux (car il porte sur une myriade de structures). Mais aussi et surtout, couper dans les investissements publics.

Les études abondent pour souligner que l'investissement public est l'un des déterminants majeurs de la compétitivité à long terme des économies. La qualité de ses infrastructures est l'un des atouts traditionnels de la France. Las, le quinquennat Hollande restera dans l'histoire comme celui qui a le plus sabré – et de loin – dans l'investissement public. Celui-ci stagnait déjà auparavant (81 Mds en 2013 soit le même montant qu'en... 2005). Depuis, il chute : -6,9 % en 2014 et -3,9 % sur les trois premiers trimestres 2015, soit une baisse cumulée de plus de 10 points !

En France, l'investissement public (20 % de l'investissement total) est assuré à hauteur de 60 % par les collectivités locales (surtout les communes). Austérité oblige, la baisse des dotations de l'État aux collectivités (-11 milliards planifiés sur 2015-2017 dont 3,7 en 2016) se traduit par une chute de leurs investissements : un peu partout en France, elles retardent ou annulent des constructions de logements sociaux, de crèches, d'écoles, etc.

Cela est d'autant plus absurde économiquement que : 1/ le BTP va mal, très mal : suite à la crise de 2008, l'investissement immobilier des ménages (un quart de l'investissement total en France), a en effet chuté de près de 20 % (de 121 milliards en 2008 à 99 en 2014) ; 2/ le BTP est une activité largement non délocalisable ; 3/ des besoins immenses existent (logements sociaux, investissements pour la transition écologique, structures d'accueil des réfugiés, etc.).

Alors que les administrations locales sont celles dont l'investissement a le plus baissé (-9,6 % en 2014), le PLF réduit à nouveau leurs dotations. Celles-ci chuteront de 3,7 milliards d'euros en 2016, dont 2 milliards d'efforts pour les communes. Les conséquences sont prévisibles : le renoncement à des équipements socialement utiles, la réduction des subventions aux activités locales, culturelles et sportives, la hausse des impôts locaux et des tarifs des cantines scolaires, la multiplication des faillites de petites entreprises perdant des débouchés. Ni le fonds d'aide à l'investissement local, doté de seulement 150 millions d'euros de crédits de paiement, ni la réforme annoncée de la répartition de la dotation globale – et finalement repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 – ne suffiront à atténuer l'impact récessif et antisocial des efforts imposés aux collectivités locales.

### **3. Les cadeaux aux entreprises sont amplifiés alors qu'ils sont coûteux et inefficaces**

En 2013, cédant à une forte offensive du Medef, le gouvernement a promis de baisser de 40 milliards les prélèvements des entreprises, d'abord par le CICE, puis par le Pacte de responsabilité, ceci sans demander la moindre contrepartie. En 2015, les baisses d'impôts et de cotisations sociales engendrées par ce dispositif atteignaient déjà 24 milliards. En 2016, s'y ajouteront 9 milliards, portant ainsi les réductions d'impôts et de cotisations à 33 milliards.

Ainsi, en 2016, la contribution exceptionnelle de 10,7 % à l'IS sera supprimée (soit un gain de 2,5 milliards pour les grandes entreprises)<sup>9</sup>, la C3S (une taxe sur le chiffre d'affaires qui contribuait à financer la retraite des commerçants et artisans) diminue de 1 milliard (comme en 2015, avant une suppression totale en 2017). La réduction des cotisations employeurs pour la famille (de 5,25 % à 3,45 %) sera étendue le 1<sup>er</sup> avril aux salaires allant de 1,6 à 3,5 fois le SMIC (ce qui rapportera 3,5 milliards aux entreprises en 2016 et 4,5 milliards en année pleine). Les investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016 bénéficieront d'un amortissement supplémentaire exceptionnel de 40 % du prix de revient de l'investissement (soit une réduction d'impôt de l'ordre de 1 milliard). En sens inverse, les entreprises subiront une très légère hausse de leurs cotisations vieillesse (0,05 point sous plafond et 0,05 point déplafonné, soit environ 1 milliard) et la lutte contre la fraude fiscale est légèrement renforcée (sécurisation des logiciels de caisse, contrôle des prix de transfert). Au total, les entreprises paieront donc 7 milliards d'impôts et de cotisations en moins en 2016.

Le budget 2016 confirme donc un point essentiel inscrit dans le CICE et amplifié par le Pacte de responsabilité : la baisse des prélèvements sur les entreprises sera la mesure phare du quinquennat Hollande. Le raisonnement libéral qui la justifie est bien connu : accroître les marges des entreprises permettrait d'augmenter leurs investissements et partant de créer marges des entreprises permettrait d'augmenter leurs investissements et partant, la croissance et l'emploi<sup>10</sup>. Mais, pas plus aujourd'hui qu'hier, cela n'est vérifié dans les faits, pour

<sup>9</sup> Le taux de l'IS pour les grandes entreprises passe ainsi de 38 % à 34,43 % (le gouvernement promettant un passage à 28,94 % en... 2020).

<sup>10</sup> C'est le fameux théorème de Helmut Schmidt : « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain qui font les emplois d'après-demain ». Alors qu'il vient de disparaître, on rendra toutefois hommage à H. Schmidt en rappelant une autre de ses formules, beaucoup moins libérale celle-là : « il vaut mieux 5 % d'inflation que 5 % de chômage ».



trois raisons : 1/ l'investissement des entreprises (248 milliards, dont 87 % correspond au renouvellement des équipements existants), s'il est essentiel pour le long terme, ne représente néanmoins que 12 % du PIB, et il est donc illusoire de tabler sur sa seule reprise pour relancer l'activité ; 2/ la consommation des ménages (80 % du PIB) est centrale ; l'investissement des entreprises dépend lui-même pour une large part du dynamisme de celle-ci (c'est l'effet d'accélérateur). On ne produit pas des machines pour produire des machines. Les équipements doivent servir à produire *in fine* des biens de consommation. Or la consommation est brimée par l'austérité salariale et par l'austérité budgétaire, laquelle a été durcie afin de financer... le Pacte de responsabilité ; 3/ les investissements dépendant avant tout de la demande, sans reprise de celle-ci, la hausse des marges des entreprises se traduit essentiellement par un gonflement des dividendes versés aux actionnaires, d'autant plus que, en dépit de la crise de 2008, les gouvernements ne se sont pas donné les moyens de mettre en cause le pouvoir de la finance. Le Pacte de responsabilité, loin de favoriser l'esprit d'entreprise, conforte ainsi la prédation des entreprises par la finance.

En 2009, l'investissement des entreprises avait chuté de 12 %, soit une baisse de 30 milliards. Avec la reprise portée par les plans de relance, une partie de cette perte a été rattrapée en 2010 (9 milliards) et 2011 (9 milliards). Mais avec le nouveau tournant vers l'austérité décrété en 2012, l'investissement a stagné (-0,4 milliard en 2012 ; +1,9 milliard en 2013). Il n'a augmenté que légèrement en 2014 (+4,8 milliards) et en 2015 (+3,6 milliards). La France n'a ainsi toujours pas retrouvé le niveau de 2008 (253 milliards en 2015 contre 255 en 2008). Le gouvernement table sur une progression de l'investissement des entreprises de 3,7 % en 2016. Comme le note le Haut Conseil des Finances publiques, « compte tenu de l'importance des capacités de production inemployées », l'« accélération prévue par le Gouvernement semble rapide »<sup>11</sup>.

Les allègements de cotisations déployés depuis 1992 font de la France une championne en matière de baisse du coût du travail au niveau des bas salaires. Le Pacte de responsabilité (avec le CICE) a amplifié ce mouvement<sup>12</sup>. On attend toujours les centaines de milliers d'emplois qui devaient résulter de cette politique de l'offre. Au 2<sup>e</sup> trimestre 2015, l'emploi dans les secteurs marchands (15,4 millions) est inférieur de 50 000 postes par rapport à fin 2013 et de... 600 000 postes par rapport à début 2008.

<sup>11</sup> <http://www.hcfp.fr/Avis-et-publication/Actualites/Avis-relatif-aux-projets-de-lois-de-finances-et-de-financement-de-la-securite-sociale-pour-2016>

<sup>12</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le coût du travail est réduit de 36 % du salaire brut au niveau du SMIC (20 % encore à 1,3 fois le SMIC).

Le gouvernement se refuse à admettre cette leçon keynésienne élémentaire : les entreprises n'embauchent que si elles en ont besoin pour produire. Et pour cela encore faut-il espérer vendre. Ce n'est pas l'offre qui est première, c'est la demande, ce que confirment régulièrement les enquêtes de l'INSEE auprès des industriels<sup>13</sup>.

#### **4. L'obsession libérale du déficit public est nocive pour l'emploi et contreproductive pour réduire les déficits**

À son arrivée au pouvoir F. Hollande s'est refusé à remettre en cause les règles libérales de plus en plus rigides qui encadrent la politique budgétaire des États de l'Union européenne (Pacte de stabilité, *Six-Pack*, *Two-Pack*, Pacte budgétaire). Il a accepté de se plier à l'idée selon laquelle la priorité des priorités doit être la réduction des déficits publics et de la dette publique.

La présentation du PLF est symptomatique de ce point de vue : elle ne commence pas par exposer ce qu'apporte la dépense publique à l'économie, les réorientations éventuelles à engager afin qu'elle satisfasse toujours mieux ses missions d'intérêt général, qu'elle améliore toujours plus efficacement le bien-être des citoyens. Non, d'emblée, c'est la réduction des déficits qui est posée comme l'objectif central à atteindre. Malgré une croissance très timide, le gouvernement se donne comme objectif de réduire le déficit public de 0,5 % du PIB en 2016 (soit de 11 milliards).

Cette obsession du déficit, les Économistes atterrés n'ont cessé de le souligner<sup>14</sup>, est totalement contreproductive. Elle conduit à mener des politiques d'austérité budgétaire qui étouffent l'activité et l'emploi. Partant, elles ne permettent guère de réduire le déficit public ni *a fortiori* la dette publique, à la fois parce que les recettes se contractent (moins d'activité et d'emplois c'est moins de TVA, de cotisations sociales, d'impôt sur le revenu), mais aussi parce que la contraction du PIB entraîne mécaniquement la hausse du déficit et surtout de la dette, ceux-ci étant rapportés au PIB (c'est « l'effet dénominateur »).

<sup>13</sup> Depuis que la question est posée par l'INSEE en avril 1991 (et les variations sont assez faibles dans le temps), plus de la moitié des entreprises (53 %) déclarent être soumises à des problèmes de demande (45 % à des « problèmes de demande seulement » et 8 % à des « problèmes de demande et d'offre simultanément »). Seules 19 % déclarent être confrontées à des « problèmes d'offre seulement », lesquelles comprennent le « manque de matériel », le « manque de main-d'œuvre », les « contraintes financières »...

<sup>14</sup> Voir notamment le chapitre « La dette publique : cessons de la diaboliser » du *Nouveau Manifeste des Économistes atterrés* (publié en 2015 aux éditions Les Liens qui Libèrent)

Fin 2012<sup>15</sup>, le gouvernement avait promis que sa politique permettrait de réduire le déficit à 3 % du PIB en 2013 et 2,2 % en 2014. Le déficit a finalement été de 4,1 % du PIB en 2013 et de 3,9 % en 2014 ; il sera de l'ordre de 3,8 % en 2015. Dans le PLF initial, le gouvernement table sur un déficit de 3,3 % du PIB en 2016 et 2,7 % en 2017. Les attentats de novembre, on y revient en conclusion, l'ont conduit à relâcher quelque peu ces objectifs. Ceux-ci n'en demeurent pas moins au cœur de la politique budgétaire actuelle.

Comment réduire les déficits ? Dans un premier temps (2012-2013), le gouvernement Ayrault a surtout agi sur le volet recettes en augmentant les impôts. De la mi-2012 à la fin 2013, les prélèvements obligatoires ont crû d'environ 30 milliards d'euros, soit du même montant que sous le gouvernement Fillon de 2011 à la mi-2012. Les hausses d'impôts du gouvernement Ayrault ont porté pour 20 milliards sur les ménages (dont 10 milliards sur les ménages aisés) et pour 10 milliards sur les entreprises. Beaucoup des mesures prises alors étaient nécessaires pour corriger des mesures anti-redistributives du gouvernement précédent (en matière d'ISF ou d'impôt sur les successions), pour supprimer des niches fiscales (l'exonération des heures supplémentaires, le prélèvement libérateur sur certains revenus du capital) ou sociales (par la hausse du forfait social). De même, la taxation des plus-values de cessions ainsi que celle des charges d'intérêts des entreprises ont été augmentées. Mais ces hausses d'impôts n'ont pas été contrebalancées par une hausse de la dépense publique et sociale (« il fallait avant tout réduire les déficits » !) ni par une baisse des prélèvements sur les classes populaires. Elles ont donc contribué à briser la reprise de la croissance qui s'esquissait en 2010. Un échec économique, donc, qui a provoqué en retour le sentiment de « ras-le-bol fiscal ».

Depuis 2013, le gouvernement a réorienté sa politique. Celle-ci reste prioritairement centrée sur la baisse des déficits, mais plutôt que d'augmenter les impôts, il réduit les dépenses. Et celles-ci doivent être d'autant plus réduites que le gouvernement a entre-temps fait le choix... de cadeaux fiscaux massifs aux entreprises.

En 2014, la France avait un déficit public de 3,9 % de son PIB. Selon la Commission européenne, la France avait un écart de production (déficit de production lié à la crise et qui devrait normalement être récupéré) négatif de seulement 1,9 %, un déficit conjoncturel (celui lié à la crise) de 1,1% du PIB et donc un déficit structurel (celui qui existe indépendamment de la crise) de 2,8%

<sup>15</sup> Cf. la loi de finances pluriannuelle (2012-2017) adoptée en décembre 2012.

du PIB. La France devant se fixer un objectif de déficit structurel inférieur à 0,5 % du PIB, l'effort requis serait de 2,3 % du PIB, soit de 50 milliards. En fait, la France pourrait soutenir que son écart de production est de 9,6 % du PIB<sup>16</sup> de sorte que son solde structurel est déjà en excédent (à +0,9 % du PIB), et qu'il est légitime que le solde structurel présente un déficit correspondant au moins à l'investissement public et même plus important en période de dépression économique. Le gouvernement français a choisi de présenter un écart de production légèrement plus creusé que la Commission (-3,3 % du PIB), ce qui lui permet d'évaluer le déficit structurel à 2 % du PIB. Il s'est engagé à réduire de 50 milliards les dépenses publiques et de 40 milliards les impôts des entreprises. Avec une hausse de 10 milliards des impôts portant sur les ménages, le déficit structurel ne serait réduit que de 20 milliards (soit 0,9 % du PIB), ce qui ne satisfait pas la Commission mais nous semble déjà un objectif contreproductif.

## **5. Les cadeaux aux entreprises et la réduction obsessionnelle du déficit se font au détriment des ménages**

Comment réduire le déficit public tout en offrant 50 milliards de plus aux entreprises ? Par la réduction de la dépense publique, on l'a dit, ce qui réduit d'autant le pouvoir d'achat des ménages : compression de nombreuses prestations sociales (*cf. infra*), gel du point d'indice des fonctionnaires (qui n'a pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010), etc. Par la hausse des prélèvements sur les ménages en second lieu.

De 2010 à 2013, si les ménages ont subi une forte hausse de leur fiscalité, il en fut de même pour les entreprises ; l'austérité fiscale a été répartie de façon relativement équilibrée entre ménages et entreprises, en ce sens que les deux ont contribué à raison de leurs poids respectifs dans les recettes fiscales globales. Mais, à partir de 2014, un découplage est apparu entre l'évolution des prélèvements sur les ménages, qui continuent à progresser, et ceux sur les entreprises, qui dorénavant baissent. Le poids de l'ajustement budgétaire porte donc maintenant sur les seules épaules des ménages<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Voir Henri Sterdyniak : « Faut-il encore utiliser le concept de croissance potentielle ? », *Revue de l'OFCE*, 142. <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/9-142.pdf>

<sup>17</sup> Sur ce sujet, voir Mathieu Plane et Raul Sampognaro, « Baisse de la fiscalité sur les entreprises mais hausse de celle sur les ménages », blog de l'OFCE. <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/baisse-de-la-fiscalite-sur-les-entreprises-mais-hausse-sur-celle-des-menages/>

Même si les nouvelles hausses d'impôts sur les ménages seront moins fortes que celles enregistrées entre 2011-2013, elles représentent néanmoins près de 3 milliards :

- Les cotisations sociales des salariés augmenteront de 1,2 milliard. Les salariés du privé subiront une hausse des cotisations retraite de 0,05 point sur la partie de leur salaire inférieure au plafond de la Sécurité sociale et de 0,05 point supplémentaire sur la totalité du salaire. Les salariés de la fonction publique verront leurs cotisations retraite augmenter de 0,4 point ; comme le point d'indice de la fonction publique est gelé, cela signifie pour eux une perte nette de pouvoir d'achat.
- En raison de la baisse des transferts de l'État, les collectivités locales augmenteront les impôts locaux payés par les ménages d'environ 1,2 milliard. Or, ces impôts sont les plus injustes qui soient puisque les ménages des communes pauvres paient beaucoup, que ceux des communes riches paient relativement peu, que les valeurs locatives n'ont pas été revalorisées, ce qui favorise souvent les appartements bourgeois au détriment des logements sociaux.
- La fiscalité écologique (TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et CSPE, contribution au service public de l'électricité) augmente de 2,5 milliards, ce qui est souhaitable du point de vue écologique, mais va frapper durement les ménages les plus pauvres faute de mesures redistributrices complémentaires.
- En sens inverse, le gouvernement réduit l'impôt sur le revenu de 2 milliards

Cette réduction, qui prolonge celle de 3 milliards en 2015, est doublement contestable. 1/ Sous prétexte de « rendre du pouvoir d'achat aux plus modestes », le gouvernement choisit une nouvelle fois de réduire le poids de l'impôt sur le revenu, le seul impôt progressif, le plus juste, celui qui tient le mieux compte de la situation du contribuable. Ce n'est vraiment pas ainsi que l'on peut affermir le consentement citoyen à l'impôt. 2/ Ce n'est pas la meilleure façon d'accroître le revenu des classes populaires. Une grande partie d'entre elles n'est pas concernée par la mesure. La proportion de foyers fiscaux assujettis à l'IR était de 65 % à la fin des années 1970 ; elle avait baissé à 46 % en 2012, elle retombera à 46 % contre 53 % en

2013. La baisse ne profite donc pas aux ménages les plus pauvres (qui ne paient pas d'IR), mais à des ménages des classes moyennes des déciles D5 à D7<sup>18</sup>.

Par ailleurs, le gouvernement et le parlement n'ont pas remis en cause la suppression de la demi-part supplémentaire accordée naguère aux veuves (ou veufs) ayant eu des enfants, de sorte qu'une part notable de celles-ci auraient dû maintenant supporter la CSG et payer des impôts locaux (ce dont le gouvernement va les dispenser). Le fait est que le système français est devenu à ce point compliqué et inextricable que les conséquences des nouvelles mesures sont difficilement prévisibles. Ainsi, pour un retraité, payer ou non la CSG dépend du revenu fiscal de référence qui lui-même dépend du fait de payer ou non la CSG. De plus, l'accord sur les retraites complémentaires imposé fin octobre par le Medef introduit une retenue de 10 % sur les retraites qui dépendra de la soumission à la CSG, qui elle-même dépendra du montant des retraites.

## **6. Au nom de la « maîtrise des dépenses publiques », le gouvernement joue contre la protection sociale (retraites, familles...)**

La Sécurité sociale, créée par les ordonnances d'octobre 1945, porteuse de progrès social, a été affaiblie par les politiques menées depuis plus de trente ans. Le budget 2016 constitue un nouvel assaut contre la logique solidaire car il impose 7,4 milliards d'euros d'économie aux administrations de Sécurité sociale, dont 3,4 milliards sur les dépenses d'assurance maladie et 4 milliards sur les autres prestations (retraites, assurance chômage, allocations familiales, minima sociaux). Près de la moitié des coupes prévues dans les dépenses publiques vont donc se faire au détriment de la protection sociale.

Une partie proviendra de la montée en charge de réformes déjà votées. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le montant des allocations familiales est modulé en fonction des revenus du foyer, ce qui représente une baisse des versements de 800 millions en année pleine. C'est l'universalité des allocations familiales qui est remise en cause. Sous couvert de justice sociale, il s'agit en réalité d'une rupture avec l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale, qui veut que chacun

<sup>18</sup> Cette baisse se fait en outre par un mécanisme saugrenu : l'élargissement de la décote, une réduction d'impôt par rapport à l'impôt calculé selon le barème, réduction qui ne tient pas compte du nombre d'enfants du foyer.

contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins. En offrant moins de prestations aux plus aisés on diminue leur consentement à cotiser à la Sécurité sociale et on risque donc de les pousser vers des systèmes assurantiels privés.

Les règles de revalorisation des prestations seront également revues, conduisant à une baisse globale d'environ 500 millions. Certaines prestations (RSA : revenu de solidarité active, ASS : allocation de solidarité spécifique) seront revalorisées plus tardivement dans l'année (avril au lieu de janvier). Le mode de calcul de la revalorisation sera également changé : il sera basé sur l'inflation observée dans le passé et non pas anticipée dans le futur. Lorsque l'inflation accélèrera (elle est aujourd'hui quasi nulle), cela conduira mécaniquement à des revalorisations plus faibles.

Le gouvernement avait décidé, en 2013, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, de revaloriser de 10% en 5 ans le RSA (dont 6% seront effectifs le 1er avril 2016), de 25% l'allocation de soutien familial (dont 15% effectifs en 2016), de 50% le complément familial versé aux familles nombreuses en dessous du seuil de pauvreté (dont 30 % effectifs en 2016). Ces hausses sont certes bienvenues, mais elles sont en fait financées par la mise sous condition de ressources des allocations familiales, la baisse et la modulation de la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant), la suppression du CLCA (complément de libre choix d'activité) majoré, donc par l'ensemble des familles. Notons enfin que les prestations familiales sont, au mieux, indexées sur les prix, donc qu'elles diminuent tendanciellement par rapport aux salaires.

Suite à l'accord signé entre le patronat et certains syndicats au sujet des retraites complémentaires, c'est, dès 2016, environ 1 milliard d'euros qui vont être économisés sur le dos des retraités. La revalorisation des pensions sera moins importante et plus tardive dans l'année. En 3 ans, les retraites complémentaires devraient perdre 4 % de pouvoir d'achat. Le prix d'achat du point sera augmenté, induisant à terme une baisse de 8,5 % de la retraite complémentaire. Le droit effectif au départ à 62 ans est attaqué, puisqu'il faudra travailler un an de plus pour éviter une décote de 10 % pendant 3 ans<sup>19</sup>. Les réformes des retraites votées antérieurement continueront également à monter en puissance et à manifester leurs effets. En particulier, le durcissement des conditions du cumul

<sup>19</sup> Voir Henri Sterdyniak, « Retraites complémentaires : une nouvelle victoire du Medef », blog des économistes atterrés sur Marianne.fr, <http://www.marianne.net/les-eco-att/retraites-complementaires-nouvelle-victoire-du-medef-100237423.html>

emploi-retraite devrait conduire à une nouvelle baisse des pensions versées de l'ordre de 250 millions d'euros.

Enfin, le gouvernement compte cyniquement sur les économies de prestations chômage que le Medef réussira à faire accepter aux organisations syndicales lors des prochaines négociations à l'Unedic.

Les allocations logement seront quelque peu rabaissées pour certains allocataires, en particulier, en cas de loyers excessifs, (comme si les locataires avaient le choix) mais le gouvernement a renoncé à remettre en cause les APL des étudiants. De même, il a heureusement renoncé à tenir compte des intérêts des livrets A dans le calcul des ressources des titulaires des revenus de l'AAH (allocation aux adultes handicapés). Deux économies « géniales » que la haute administration avait initialement réussi à intégrer dans le PLF ou le PLFSS.

## **7. Au nom de la « maîtrise des dépenses publiques », le gouvernement joue contre la santé**

Le gouvernement prévoit de faire de lourdes économies sur la branche maladie, laissant ainsi le champ libre aux mutuelles plus coûteuses et aux assurances privées qui le sont plus encore. L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) sera fixé à « 1,75 % en 2016, soit un niveau historiquement bas ». La hausse spontanée de ces dépenses est en effet de 3,6 % en raison de l'inflation, du vieillissement de la population et de la multiplication des pathologies chroniques. Pour tenir l'objectif, il faudrait donc économiser 3,4 milliards d'euros. Le gouvernement compte sur « la lutte contre les prescriptions peu pertinentes », la poursuite du « virage ambulatoire » ou encore « le renforcement de l'efficacité des établissements de santé ». Pourtant, la pression est déjà très forte dans les hôpitaux après les maintes réformes libérales imposées depuis une dizaine d'années (T2A : tarification à l'activité, RGPP : révision générale des politiques publiques, MAP : modernisation de l'action publique, etc.). Et depuis 2009, la masse salariale hospitalière a connu un fort ralentissement. Dans ces conditions, exiger de « faire plus avec moins » engendrera de fait une nouvelle dégradation des conditions de travail et du service rendu aux patients. Fait rare, même la Fédération hospitalière de France – regroupant les directions des hôpitaux – a réagi en expliquant qu'il est « irresponsable de demander des fermetures de lits



en médecine, alors que les capacités actuelles s'avèrent insuffisantes pendant les périodes d'épidémie (grippe, bronchiolite...) ».

De surcroît, les mesures d'économie prévues sont peu documentées. Le risque est qu'en cours d'année, observant que l'ONDAM n'est pas respecté, le Comité d'alerte recommande des coupes soudaines qui seront d'autant plus funestes qu'elles n'auront pas été planifiées.

La baisse programmée des remboursements de l'assurance maladie rend de plus en plus indispensable le recours à une assurance complémentaire. Ainsi, se met en place en France un système à deux remboursements, source d'injustice, de surcoûts et de complications. Les mutuelles et les assurances privées sont engagées aujourd'hui dans de coûteuses campagnes publicitaires pour obtenir la souscription des entreprises obligées à partir de janvier 2016 de proposer une complémentaire à leurs salariés. Dans ce contexte, le gouvernement se trouve contraint dans le PLFSS de mettre en place une aide des entreprises à leurs salariés précaires pour qu'ils puissent financer leur complémentaire. Les retraités sont les dindons de la farce. En activité, un salarié peut bénéficier d'une complémentaire coûtant 80 € par mois, financée moitié par lui, moitié par son entreprise. À la retraite, la même complémentaire peut lui coûter 200 € (soit 4 fois plus que lorsqu'il était en activité). Le PLFSS prévoit que des contrats spécifiques seront sélectionnés pour les plus de 65 ans, avec un avantage fiscal (qui n'est pas encore précisé). Comme s'il n'eût pas été plus simple et moins coûteux de maintenir un niveau satisfaisant de l'assurance maladie.

Le PLFSS 2016, enfermé dans sa logique libérale et comptable, passe donc une nouvelle fois à côté des véritables enjeux. Même si l'on ne peut que partager l'objectif d'améliorer l'efficacité des dépenses de santé (à qualité des soins constante), la crise du financement de la Sécurité sociale est d'abord une crise des recettes. La priorité devrait être de réfléchir à de nouvelles politiques favorisant l'emploi et la redistribution des richesses au bénéfice des salariés.

## **8. L'austérité se fait contre l'écologie**

Alors que le gouvernement n'a de cesse de communiquer au sujet de la Conférence climat (COP21), la mission « écologie » voit son budget réduit de 100 millions d'euros et ses effectifs diminués de 671 emplois.

La hausse de la fiscalité écologique (TICPE + CSPE) de 2,5 milliards est une bonne chose, mais, austérité oblige, ces sommes ne sont pas utilisées pour financer et impulser la transition écologique.

Le PLF soumis à l'Assemblée nationale ne prévoyait aucun début d'alignement de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence. Face au tollé, le gouvernement a finalement soutenu un amendement proposant d'augmenter la taxation relative du gazole en 2016..

Les autres mesures budgétaires en faveur de l'environnement se limitent pour l'essentiel à la prolongation des dispositifs de crédit d'impôt et de prêt à taux zéro pour la transition énergétique. Utile, mais pas de quoi faire oublier la longue liste des décisions anti-écologiques de ce gouvernement : hausse de trois points de la TVA sur les transports collectifs, développement du transport par autocar, etc.

Au total, le bilan est clair : le PLF, englué qu'il est dans ses dogmes libéraux, ne donne pas à notre pays les moyens de faire de l'écologie la « nouvelle frontière » qu'elle devrait être.

## **9. À défaut de boussole, le gouvernement envoie des leurres ou cafouille**

À défaut d'avoir une boussole non libérale de politique économique, le gouvernement envoie des leurres ou cafouille. Il s'est engagé à mettre en place le prélèvement à la source de l'IR en janvier 2018. L'idée selon laquelle cette réforme serait synonyme de simplification est hautement contestable. En Allemagne, pour ne citer que cet exemple, les ménages, en dépit du prélèvement à la source, font aussi une déclaration annuelle (afin de prendre en compte d'autres revenus, d'autres charges). Or cette dernière est source de gabegie considérable et d'évasion fiscale (elle fait vivre des milliers de conseillers fiscaux !).

L'engagement du gouvernement pour 2018 est imprudent. Dans la mesure où rien n'est prêt sur le plan pratique<sup>20</sup>, il est indiqué que ce prélèvement se ferait avec l'impôt tel qu'il est, ce qui implique qu'il faudrait mettre en place des échanges d'informations mensuels entre le fisc, l'employeur du conjoint, de la conjointe et leurs banques, ce qui demanderait beaucoup de temps. Les employeurs ne sont guère disposés à prendre en charge ainsi le calcul et la

<sup>20</sup> Le Budget 2016 se contente d'inciter à la généralisation de la déclaration sur Internet.

collecte de l'IR. Les salariés sont en droit de refuser l'intrusion de leur entreprise dans leurs affaires fiscales familiales. Enfin, la gestion de l'année de transition, 2017, pose des problèmes redoutables<sup>21</sup>.

Le gouvernement a finalement accepté d'introduire dans la loi de finances un amendement parlementaire rendant la CSG progressive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci afin d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaires. Cet amendement porté notamment par les « frondeurs » du parti socialiste a rallié une frange de parlementaires qui va bien au-delà d'eux. Il a été porté au nom de valeurs progressistes. On ne peut que se réjouir de tout cela qui témoigne du fait qu'au sein même du parti au pouvoir il existe des résistances face à la doxa libérale.

D'un point de vue pratique, cet amendement pose toutefois plusieurs problèmes. Il vise à rendre la CSG progressive en introduisant une réduction pour les salaires allant jusqu'à 1,34 SMIC. Au niveau du SMIC, le taux de CSG passerait à 1,5 % (contre 7,5 % normalement), soit un gain mensuel de 86 € pour un temps plein au SMIC. Cette réduction de CSG ne constituerait cependant qu'une avance sur la prime d'activité, qui serait réduite d'autant : *a priori*, le gain de pouvoir d'achat pour les plus modestes devrait donc être nul. Toutefois, on s'attendait à ce que de nombreux ménages ne demandent pas la prime d'activité alors qu'ils y ont pourtant droit (le taux de recours au RSA activité qu'elle remplace est de seulement 40 %) ; le caractère automatique de la réduction de CSG entraînera donc un gain net de revenu pour ces ménages-là.

Par ailleurs, les employeurs ne peuvent savoir si leurs salariés ont effectivement droit à cette prime (car ils ne connaissent pas les revenus de leur foyer). L'avance aurait ainsi la particularité d'être versée à des salariés qui n'y ont pas droit (en raison des revenus de leur conjoint, et qui devraient rembourser un an après) ; d'être peu liée à la prime (en ne tenant pas compte de son caractère familial, ni de la bonification pour les salaires supérieurs à 0,7 SMIC).

La formule introduit de nouvelles complications redoutables : une baisse de CSG (que l'employeur devra calculer) au détriment des ressources de la Sécurité sociale, qui s'impute sur une prestation versée par la CAF (qui devra savoir si les conjoints en ont bénéficié) ou qui augmente l'IR l'année suivante.

<sup>21</sup> Sur cette question, voir Henri Sterdyniak, « Prélèvement à la source : une réforme compliquée, un gain très limité », *Blog de l'OFCE*, 24 juin 2015 <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/prelevement-la-source-une-reforme-compliquee-un-gain-tres-limite/> et le rapport de Solidaires Finances Publiques, [Notre livre vert sur la retenue à la source, octobre 2015](#).

Elle a par ailleurs le défaut d'être contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui estime que tout impôt progressif doit tenir compte de l'ensemble des revenus du foyer fiscal et de sa composition. Peut-on introduire une avance individualisée à une prestation familiale ?

De façon plus générale, l'introduction du prélèvement à la source, comme cet amendement parlementaire, peuvent laisser entendre que la fusion de l'IR et de la CSG serait la « révolution fiscale » dont la France a besoin. Ce n'est pas le lieu ici de débattre de cette proposition défendue notamment par Thomas Piketty et plus récemment par Jean-Marc Ayrault et Pierre Alain Muet<sup>22</sup>. Indiquons seulement que certains travaux sont très dubitatifs sur sa portée<sup>23</sup>.

## **10.Suite aux attentats le gouvernement engage un Pacte de sécurité. Il manque aussi un Pacte social et écologique !**

La Commission européenne, qui prévoit une croissance de l'économie française de 1,4 % en 2016, a de nouveau exprimé ses doutes, début novembre, quant à la réalisation de l'objectif du déficit public pour 2017. Plutôt que de répondre que « des économies sont prévues », le gouvernement aurait dû faire valoir que c'est l'austérité budgétaire menée depuis 2011 qui empêche l'économie française de se remettre de la crise. La conjoncture européenne démontre à nouveau la pertinence d'un tel diagnostic.

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Président de la République a déclaré : « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité ». Que ne l'avait-il dit plus tôt ?

Les attentats ont d'abord mis en lumière le rôle indispensable des services publics : policiers, militaires, pompiers, personnels des hôpitaux, qui se sont mobilisés sans compter leurs forces et leur temps (et faut-il le dire, sans prime de mérite), pour venir au secours des victimes, pour retrouver les coupables et maintenant pour tenter de sécuriser nos territoires.

Ils ont montré aussi que l'austérité avait lourdement frappé ces secteurs, comme elle a frappé les autres secteurs publics, que ce soit par la baisse des effectifs, le

<sup>22</sup> « [Pour un impôt juste, prélevé à la source](#) », Fondation Jean Jaurès, octobre 2015 Voir aussi la note de lecture de Henri Sterdyniak : <http://www.ofce.sciences-po.fr/blog/pour-un-impot-juste-preleve-la-source-une-note-de-lecture/>

<sup>23</sup> Voir les travaux de Solidaires Finances Publiques sur le sujet. Cf. aussi Henri Sterdyniak : « [Une lecture critique de l'ouvrage : Pour une révolution fiscale - Trois désaccords et certaines convergences](#) », n° 201202, Document de travail de l'OFCE, février 2012.

manque de matériels ou leur vétusté. Un niveau satisfaisant de dépenses publiques, correspondant aux besoins d'un pays développé, doit l'emporter sur un pacte de stabilité mal pensé.

Mais, la nécessaire mobilisation des forces de sécurité ne doit pas faire oublier les autres défis auxquels notre société est confrontée.

Ainsi, ce sera durant ce même mois de novembre 2015, dans cette même ville, durement frappée par le terrorisme, que s'ouvrira la COP 21. L'enjeu est fondamental, puisqu'il s'agit de redéfinir collectivement nos modes de production et de consommation afin de faire face à « l'état d'urgence climatique ». Des investissements massifs doivent être décidés dans la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la reconversion de l'appareil productif, la recherche. La puissance publique a bien évidemment un rôle déterminant à jouer dans ce processus, car on ne peut compter sur les forces de marché. C'est donc un véritable « pacte écologique » qui est plus que jamais nécessaire, et qui doit l'emporter sur le pacte de stabilité.

Enfin, une société ne peut vivre durablement avec plus de 10 % de chômeurs ; elle ne peut laisser croître les inégalités ; elle ne peut laisser une infime minorité s'enrichir tandis que des couches importantes de la population comme des territoires entiers n'ont d'autre perspective que de s'enfoncer dans la précarité et la relégation. Les exigences de plein emploi et de cohésion sociale doivent redevenir les objectifs centraux de la politique économique en France et dans la zone euro. Il faut aussi investir dans l'éducation et la culture, qui fournissent les clés de l'émancipation et de ce fait constituent un rempart contre l'obscurantisme. La sécurité collective sera d'autant mieux assurée que chacune et chacun pourra se projeter dans un avenir personnel meilleur, au sein d'une société moins injuste. C'est donc un véritable « pacte social » qu'il s'agit de mettre en œuvre, et ce dernier doit lui aussi l'emporter sur le pacte de stabilité.

Pour ouvrir des chemins d'espoir, la France doit se fixer l'objectif d'une société de cohésion sociale, de plein emploi de qualité, de sobriété assumée, d'égalité revendiquée, dans le cadre d'un nouveau pacte social et écologique, complémentaire du pacte de sécurité. Telle est l'ambition qui manque aujourd'hui à la politique économique menée par le gouvernement.